

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 3 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le trois décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, GHIGLIONE Patricia, FRULEUX Anne-Marie, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, DEVILLE François, GASPARINI Gil-Laurent, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur PAILLET Hervé à Monsieur DUPUIS Gilles, Madame BON Elise à Madame FAVRE VICTOIRE Christiane, Madame EPRON Catherine à Madame DESPRES Muriel, Monsieur PILLOT Jean-François à Monsieur JORDAN Hubert, Madame BILLAULT Céline à Madame FRULEUX Anne-Marie.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle, PERROUD Frédéric.

Monsieur CART Claude a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **ACCUEILLE** Monsieur Loïc BENOIT et Mademoiselle Auriane LORPHELIN. Monsieur le Maire indique que ces deux étudiants font partie de l'association STARC, Société Tertiaire d'Archéologie, de Restauration et Culturelle qui vise à développer la connaissance des sites médiévaux. Ils ont effectué, dans le cadre de leurs études et de leur projet associatif, des fouilles archéologiques sur le site des Châteaux des Allinges, et plus principalement sur Châteauneuf. Monsieur le Maire donne la parole à Loïc BENOIT qui présente son activité et son projet d'étude, dans le cadre de son master d'archéologie médiévale. Il met en avant les résultats de ses études sur les accès et les défenses de Châteauneuf. Il s'est fondé pour cela sur des travaux de thèses réalisées sur le site, ainsi que de textes anciens. Ses investigations lui ont permis d'obtenir l'autorisation de la part du Service Régional d'Archéologie de réaliser des fouilles et de poursuivre ses recherches. Il présente le diaporama des croquis qui illustrent ses propositions de restitution. A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire remercie Loïc BENOIT pour la qualité de sa présentation. Monsieur DEVILLE interroge Monsieur BENOIT sur la provenance des pierres qui ont servi à la construction du site. Monsieur BENOIT indique qu'elles proviennent du site lui-même. Monsieur PHILIPPE questionne sur le matériau utilisé pour lier les pierres. Monsieur BENOIT et Monsieur le Maire indiquent qu'il s'agit d'un mortier de chaux qui a pour principale vertu d'offrir une longévité exceptionnelle dans le temps. Monsieur le Maire ajoute que lors des fouilles archéologiques, le mortier a été retrouvé quasiment intact sur les vestiges enfouis. Monsieur GASPARINI s'interroge sur le fait que Châteauvieux ne soit pas cité et souhaite savoir à quelle date les deux châteaux ont commencé à entrer en conflit. Monsieur BENOIT indique que les premières traces de conflits, issus de

querelles familiales, remontent au XIIIème siècle. Après cette phase de questionnements, Monsieur BENOIT présente les projets de son association pour l'année 2014. Il indique qu'il va réaliser, grâce notamment à l'aide et à l'autorisation de la commune, des fouilles archéologiques sur une partie du site qui n'a pas encore été investiguée. Son hypothèse de départ est qu'il existe un bourg castral sur le même modèle que ce qui a été mis au jour à Châteauvieux. Son ambition est de comprendre quelle était la sociologie des habitants de ce bourg castral et quel était leur mode de vie et la destination des habitations qui seront mises au jour. Il envisage de réaliser les fouilles entre le 6 et le 28 septembre 2014, incluant donc les journées européennes du patrimoine. Il indique que le projet de sondage est un premier pas vers un projet beaucoup plus vaste qui vise à développer un plus grand collectage de connaissances. Monsieur le Maire considère que cela pourrait faire le lien avec ses recherches actuelles pour engager un nouveau programme, sur trois ans, visant à obtenir des financements européens qui faciliteraient la mise en œuvre de ces programmes interrégionaux s'ils sont transfrontaliers à l'image du projet AVER franco-italien. Monsieur DEVILLE s'interroge sur l'articulation de ces projets avec la restauration de la Chapelle de Châteauneuf. Monsieur BENOIT indique que cette année n'a pas permis de faire l'étude de la Chapelle. L'année prochaine devrait permettre de réaliser les études et de procéder à des restitutions. Monsieur le Maire rappelle que la consolidation et la valorisation de la Chapelle de Châteauneuf sont les objectifs principaux et finaux du bilan sanitaire en cours de réalisation, un préalable à la restauration même de la fresque. Monsieur le Maire remercie Monsieur BENOIT et Madame LORPHELIN pour la qualité de leur présentation.

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur le Maire transmettre plusieurs informations. Tout d'abord l'invitation à l'arbre de Noël des agents communaux et de leurs enfants le 17 décembre à 19h ; Il indique ensuite que l'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique pour la suppression du PN68 a débuté en Mairie, ceci jusqu'au 7 janvier, cinq permanences du commissaire enquêteur étant prévues en mairie d'Allinges, il indique ensuite que les vœux du conseil municipal à la population se dérouleront le vendredi 3 janvier 2014 à 19h. Pour les Collines du Léman, les vœux auront lieu le 13 janvier à 18 h. Monsieur le Maire ajoute que le référendum engagé par les plaignants concernant la construction de logements aidés a été repoussé une nouvelle fois, à la demande de la partie adverse, au 17 décembre 2013. Au niveau juridique, Monsieur le Maire revient également sur les deux recours relatifs à l'intercommunalité, l'un sur le rattachement de Thonon aux Collines du Léman, l'autre sur la gouvernance de l'intercommunalité. Il précise que les plaidoiries auront lieu les 18 et 19 décembre prochain. Monsieur le Maire sera présent et indique que lors d'une réunion à la Préfecture, le Préfet a indiqué que la question de la gouvernance pouvait faire l'objet d'ajustements si un accord est conclu entre Thonon et les Collines du Léman. Un travail et une négociation se sont donc engagés. Monsieur DUPUIS considère que Thonon a tout intérêt à attendre les différents jugements avant de valider un accord. Monsieur PHILIPPE s'interroge sur la date de mise en application de cette nouvelle gouvernance. Monsieur le Maire indique que cela sera effectif après les élections de mars 2014. Monsieur le Maire distribue enfin le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Monsieur DEVILLE souhaite obtenir des informations sur les discussions menées sur les compétences. Monsieur le Maire indique que les compétences resteront les mêmes jusqu'en mars, mais que ces questions seront de nouveau posées après l'échéance électorale. Monsieur le Maire ajoute que le Préfet propose de rechercher en respectant le fonctionnement actuel une manière de gérer les compétences transférées (ordures ménagères, petite enfance, assainissement) selon un mode urbain et rural qui pourrait convenir à tout le monde. Monsieur DUPUIS s'interroge sur le cas où le tribunal donnerait raison aux Collines du Léman et sur les conséquences que cela entraînerait. Monsieur PHILIPPE souhaite savoir si cela réenclencherait la création d'une grande communauté d'agglomération. Monsieur le Maire indique qu'il apparaît peu envisageable considérant le passif qui oppose les collectivités que la question de la communauté d'agglomération émerge immédiatement si le rattachement était rejeté par le tribunal. Il considère tout de même que cela permettrait au Préfet de s'interroger sur

l'opportunité intéressante de rattacher Thonon à un ensemble intercommunal plus vaste à l'échelle d'un bassin de vie.

- **ENTEND** Monsieur le Maire indiquer que des subventions ont été perçues pour le chemin de Charmoisy (22 000€), pour le terrain multisports (80 000€) et pour le solde des travaux des Fleysets (125 000€). Par ailleurs, Monsieur PHILIPPE et Monsieur DEVILLE s'interrogent sur la date d'ouverture probable de cet espace public. Monsieur le Maire confirme qu'il reste à réaliser la clôture et quelques aménagements, qui seront effectués dès que les températures le permettront. Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission d'urbanisme a examiné le projet d'extension d'Intermarché, qui vise à développer les relations avec les producteurs locaux en consacrant des espaces de vente aux produits du terroir et à réorganiser les procédures d'arrivée des produits pour limiter les nuisances sonores. Les surfaces dédiées actuellement au restaurant et aux bureaux seront affectées à la vente. Un poste supplémentaire pour les pompes à essence sera installé. Monsieur le Maire indique que ce dossier a été déposé en Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Monsieur PHILIPPE indique que le chemin piéton reliant la Chavanne à Intermarché depuis le Chemin de Leyriat a bien été réalisé, mais qu'il existe un risque en cas de précipitations importantes vis-à-vis de l'écoulement des eaux pluviales. Monsieur le Maire charge Monsieur BOURQUI de se rendre sur place pour examiner la situation.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation le jeudi 5 décembre de la 5^{ème} Conférence Sociale Locale des Collines du Léman, ainsi que de la présence de la ludothèque itinérante le 18 décembre à Allinges à la salle communale.
- **RECOIT** le compte-rendu de la commission extra-municipale sur le Projet Educatif Territorial organisée le 13 novembre. Il s'agit de la première d'une série de 7 réunions. La prochaine rencontre aura lieu le 11 décembre. Elle rassemble l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (école, périscolaire, centre de loisirs, élus, associations, agents, etc.).
- **EST INFORMÉ** d'un incident lié à la circulation route de Valère. En effet, il y a quelques semaines, des enfants descendant du bus ont failli être renversés par un véhicule qui roulait à une vitesse excessive. Les riverains ont donc exprimé leur inquiétude via une pétition. Monsieur le Maire, considérant l'importance de ce dossier, a d'abord tenu à rappeler que si la Mairie est responsable des voiries communales, il est indispensable que les conducteurs fassent preuve de la plus grande prudence lorsqu'ils se trouvent sur ce type de voirie notamment aux heures d'entrées et de sorties scolaires. Il ajoute qu'il s'est rendu sur place avec Monsieur CART afin de trouver une solution temporaire pour ralentir la circulation dans l'attente de la réalisation du projet de restructuration du RD 233 – Chef-Lieu – Rond-point de Mésinges. Il indique que la solution trouvée pour répondre à ce besoin est l'installation d'un ralentisseur. Monsieur DEVILLE indique que la question du carrefour du Crêt Baron est également un point noir à régler. Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé de nombreux courriers aux divers Conseillers Généraux successifs du canton et responsables de la voirie et transport du Département, sans réponse à ce jour. Monsieur le Maire distribue la pétition adressée par les habitants du quartier concernés par cet arrêt de bus et la réponse qu'il leur a apportée.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à l'attribution des subventions municipales. Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances et remercie les élus du travail réalisé. Il indique que la ligne budgétaire concernée est créditez de 77 000€. Certaines subventions ont déjà été versées (coopératives scolaires, VIA 74, MUTAME) ce qui réduit l'enveloppe disponible à ce jour à 66 000€. Après examen des demandes de subventions, le tableau proposé a été envoyé dans le dossier de séance du Conseil Municipal et chaque élu a pu l'étudier de manière approfondie. Monsieur le Maire précise que les efforts de la commune sont concentrés sur les associations communales et sur les associations extérieures dans lesquelles un nombre significatif d'habitants de la commune est impliqué. Il rappelle le contenu du dossier normalisé de demande de subventions et indique que les procédures de contrôle de l'utilisation de ces aides publiques vont être améliorées et approfondies par des dispositions législatives. Le renforcement de ces procédures pour Monsieur le Maire, ne devra pas être considéré comme un contrôle répressif mais un outil de protection pour les bénévoles qui s'investissent de manière importante dans ces associations qui gèrent des budgets de plus en plus importants, faisant

d'une association une véritable entreprise. Monsieur le Maire présente la liste des différentes propositions d'attribution de subventions dressée par la commission des finances. Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

- **EXAMINE** le projet de fusion des régies de cantine et de garderie. Cette fusion préconisée par Madame le Comptable Public permet de rationaliser la gestion des régies et de désigner à nouveau les régisseurs titulaires et suppléants ainsi que les mandataires pour cette nouvelle régie unique. Ainsi, il est proposé de nommer Madame Valérie PEILLEX-DELPH régisseur, Monsieur Benoît THOMASSON régisseur suppléant et de nommer Madame DEPRAZ Josephine et Monsieur BAUD Christophe mandataires. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de statuts de la régie fusionnée. Un amendement est apporté afin de relever le plafond de l'encaisse à 4 000€. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de décision modificative portant sur le budget principal en section de fonctionnement. Cette modification budgétaire porte sur le transfert de crédits au chapitre 014 « atténuation de produits » : (pénalité Loi SRU pour manque de logements aidés et Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant de 737€ et au compte 673 pour un montant de 50€. Cette somme globale de 787€ est prélevée à l'article 64111. Monsieur le Maire apporte des explications concernant cette décision. Une seconde modification est à réaliser dans les virements de crédit en section d'investissement. Cela permet d'affecter les crédits nécessaires aux articles utilisés dans l'affectation des dépenses (prélèvement de 18 000€ (PLU) du compte 2031 vers le compte 202 et de 15 585€ (serveur informatique école) vers le compte 2051 ; prélèvement de 16 000€ (Géoroute) du compte 2184 vers le compte 2188. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de décision modificative portant sur le budget annexe des ateliers de la Genevrière. Il s'agit d'un virement de crédit depuis le compte 61522 vers le compte 673 pour un montant de 845,20€. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** la proposition de renouvellement de la convention entre la commune d'Allinges et l'association Léman Insertion Environnement, qui permet à des personnes en situation de réinsertion sociale bénéficiaires du RSA (Revenu Solidarité Active) de construire leur retour à l'emploi à partir de missions telles que par l'entretien du site des Châteaux des Allinges. Monsieur BOURQUI précise les missions remplies par ces personnes, qui sont principalement des travaux de bon entretien du site. Monsieur le Maire indique que lors du lancement de la Géoroute, il a reçu de nombreuses félicitations quant à l'entretien de cet espace classé au Patrimoine National. Il remercie donc les salariés du LIEN mais également Roger BOURQUI pour le suivi du travail. Monsieur le Maire indique que la somme de 18 600€ est versée en complément de l'aide du Conseil Général et de l'Etat. Il ajoute que cela ne doit pas être considéré comme un acquis et qu'il est nécessaire chaque année d'assurer la continuité des Chantiers d'Insertion et le suivi des travaux avec le LIEN et Chablais Insertion. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur CART présenter la convention de groupement de commandes avec le SYANE dans le cadre du projet d'aménagement du hameau de Châteauvieux. Ce groupement de commande permettra de coordonner les consultations entre la commune et le SYANE sur ce dossier. La commune d'Allinges est coordonnatrice de ce groupement. En ce sens, elle maîtrise la temporalité de la consultation. Il s'agit uniquement d'une préparation des dossiers en vue de laisser, à la prochaine municipalité, la possibilité de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire indique que cela permet de mettre l'ensemble du dossier en ordre pour que les élus issus des élections de Mars 2014 puissent, s'ils le souhaitent, lancer les travaux par le biais d'une nouvelle consultation pour retenir un maître d'œuvre et pour sélectionner les entreprises. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur PHILIPPE indiquer que l'attribution des coupes de bois aura lieu le samedi 14 décembre. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à la Mairie.
- **ENTEND** Monsieur DEVILLE transmettre une demande de riverains de Mésinges qui souhaitent que les tags sur l'ancienne école du village soient effacés. Monsieur le Maire indique que cela sera réalisé prochainement, la commande étant passée

- **ENTEND** Madame FAVRE VICTOIRE insiste à juste raison sur la nécessité de maintenir l'éclairage public aux abords de l'Aérospatiale lorsqu'une manifestation a lieu en semaine.
- **ENTEND** Madame BOISSINOT qui demande dans quels délais seront réalisés les caveaux. Monsieur le Maire indique que cela est en cours, l'entreprise ayant été missionnée. Elle ajoute qu'au niveau de l'école, une enseignante est régulièrement absente pour cause de formations. Elle relaie l'exaspération des parents du fait du non remplacement de cette enseignante. Monsieur le Maire renvoie la question à Madame CHABOUD, ancienne directrice, et indique que c'est à l'Inspection Académique d'apporter la réponse.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.